STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

Stratégie nationale sur le logement du Canada

Un chez-soi d'abord

chezsoidabord.ca

Canada

Table des matières

3 Message du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

4 La toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada

8 **Chapitre 1**
Faire progresser le droit au logement

10 **Chapitre 2**
Engagement renouvelé du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds national de co-investissement pour le logement

13 **Chapitre 3**
Maintenir un secteur du logement communautaire résilient

16 **Chapitre 4**
Une nouvelle Allocation canadienne pour le logement

17 **Chapitre 5**
Favoriser les progrès à l'aide de partenariats : soutien accru aux provinces et territoires

19 **Chapitre 6**
Laisser les collectivités diriger : un plan pour mettre fin à l'itinérance

20 **Chapitre 7**
« Rien pour nous sans nous »

21 **Chapitre 8**
Logement fondé sur des données probantes : recherche, données et démonstrations

23 **Chapitre 9**
Améliorer les options d'accession à la propriété des Canadiens

25 **Chapitre 10**
Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

32 **Chapitre 11**
Le parcours vers une Stratégie nationale sur le logement

34 **Chapitre 12**
Rapport d'étape sur le logement

Message du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

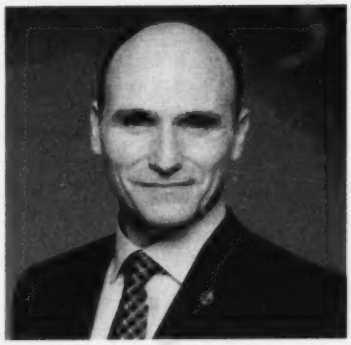

J'ai le grand honneur et le grand plaisir de présenter la toute première Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, un plan ambitieux de 40 milliards de dollars visant à assurer que tous les Canadiens disposent d'un logement abordable qui répond à leurs besoins.

La mise en œuvre de la Stratégie a été une priorité du gouvernement du Canada au cours des 18 derniers mois. Nous effectuons des investissements historiques dans le logement – et nous planifions des changements transformationnels – parce que nous comprenons la valeur d'un chez-soi. Un logement sûr et abordable est un tremplin vers de meilleurs résultats socio-économiques pour nos citoyens, vers une société plus inclusive où tous ont la chance d'être bien et de réussir, vers une économie plus forte et vers un environnement plus propre.

Mais, pour trop de familles canadiennes, un chez-soi convenable n'est tout simplement pas abordable. Au Canada, 1,7 million de personnes éprouvent des besoins en matière de logement et vivent dans des logements qui ne sont ni convenables ni abordables. De plus, 25 000 Canadiens se retrouvent sans abri de façon chronique. Il faut que ça change.

Prenant appui sur les investissements annoncés dans les budgets de 2016 et de 2017, la SNL signale un engagement renouvelé significatif du gouvernement fédéral envers le logement. Il s'agit d'un élément clé du plan de notre gouvernement visant à aider à renforcer la classe moyenne, à promouvoir la croissance pour tous et à sortir plus de Canadiens de la pauvreté.

Nous avons tiré des leçons importantes des consultations qui ont eu lieu dans le cadre de la campagne Parlons logement de l'an dernier, et notre Stratégie s'en trouve renforcée. Le travail pour mettre en œuvre ces idées commence maintenant.

Pour être un succès, la SNL nécessite la collaboration et l'engagement de plus de partenaires que jamais dans le cadre d'une approche pangouvernementale cohérente et intégrée. Les provinces et les territoires seront, bien entendu, les principaux partenaires de la Stratégie, mais nous travaillerons aussi plus étroitement avec les municipalités, les secteurs privé et sans but lucratif ainsi que d'autres intervenants qui partagent avec nous l'objectif de créer une nouvelle génération de logements au Canada.

Nous avons fixé des objectifs clairs pour la SNL, y compris faire en sorte que 530 000 familles canadiennes n'éprouvent plus de besoins en matière de logement et réduire de moitié l'itinérance chronique au cours de la prochaine décennie. Nous ferons le suivi de nos réussites, nous présenterons des rapports à ce sujet, et nous adapterons notre approche au besoin, au fur et à mesure que la Stratégie sera déployée. Notre priorité sera de répondre aux besoins des personnes vulnérables, comme les femmes et enfants fuyant des situations de violence familiale, les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes.

Le lancement de la SNL marque le début d'une nouvelle ère pour le logement au Canada. Nous avons une Stratégie que tous les Canadiens peuvent soutenir et dont ils peuvent être fiers. Je vous encourage à vous joindre à cet effort national pour que tous les Canadiens aient le logement sûr et abordable dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

L'honorable Jean-Yves Duclos

La toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada

Le gouvernement du Canada croit que tous les Canadiens méritent un logement sûr et abordable. Le logement abordable est la pierre angulaire de collectivités inclusives. Il aide à renforcer la classe moyenne et à stimuler l'économie. La toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada est un plan de 40 milliards de dollars sur 10 ans mis en place pour qu'un plus grand nombre de Canadiens aient un chez-soi d'abord.

La Stratégie nationale sur le logement du Canada établit des cibles ambitieuses pour veiller à ce que les investissements sans précédent et les nouveaux programmes produisent des résultats, dont une réduction de l'itinérance chronique de 50 % et l'élimination des besoins en matière de logement de jusqu'à 530 000 ménages[1]. La Stratégie nationale sur le logement permettra de bâtir jusqu'à 100 000 logements neufs et d'en réparer ou d'en renouveler 300 000 autres.

Grâce à de nouvelles initiatives comme le Fonds national de co-investissement pour le logement et l'Initiative canadienne pour le logement communautaire, la Stratégie nationale sur le logement créera une nouvelle génération de logements au Canada. Notre plan fera la promotion de collectivités diversifiées. Il permettra de construire de logements qui sont durables, accessibles et à mixité des revenus et des usages. Nous construirons des logements qui seront entièrement intégrés dans la collectivité – près des transports en commun, des lieux de travail et des services publics.

Les programmes fédéraux élargis et modifiés de lutte contre l'itinérance, une nouvelle Allocation canadienne pour le logement et une approche axée sur le droit au logement garantiront que la Stratégie nationale sur le logement accorde la priorité aux Canadiens les plus vulnérables, notamment les femmes et enfants fuyant des situations de violence familiale, les Autochtones, les aînés, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes. Tous les programmes prévus dans la Stratégie nationale sur le logement se fonderont sur les meilleures preuves et la rétroaction continue de personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement.

La Stratégie nationale sur le logement est véritablement un projet national, créé par et pour les Canadiens. Le succès de notre plan exigera des efforts de la part de nombreux partenaires. La Stratégie nationale sur le logement investit dans les provinces et territoires afin que toutes les régions puissent produire des logements plus abordables et de meilleure qualité. Elle investit dans les municipalités afin de donner aux collectivités les moyens de lutter contre l'itinérance. Elle offre aussi au gouvernement fédéral de nouvelles possibilités d'innover grâce à des partenariats avec le secteur du logement communautaire, le mouvement coopératif, le secteur privé et le milieu de la recherche.

La Stratégie nationale sur le logement respecte également l'engagement du gouvernement du Canada d'établir une relation de nation à nation, d'Inuit à État et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones. Pour cette raison, la Stratégie nationale sur le logement engage le gouvernement du Canada à financer et à poursuivre les importants travaux en cours visant à élaborer des stratégies sur le logement basées sur les distinctions en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis.

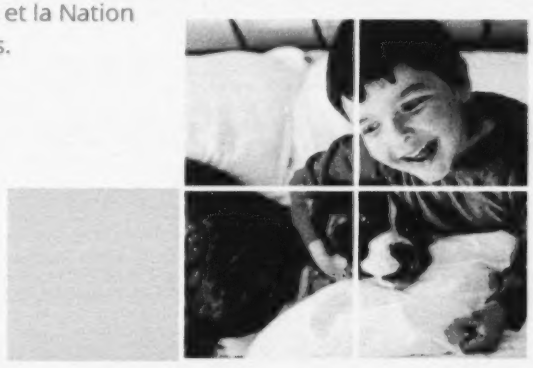

[1] Ménages dont les besoins en matière de logement sont réduits de manière significative ou éliminés.

Une vision du logement au Canada :

Les Canadiens disposent d'un logement répondant à leurs besoins et qui est abordable. Le logement abordable est une pierre angulaire de communautés durables et inclusives et d'une économie canadienne dans laquelle nous pouvons prospérer et nous développer.

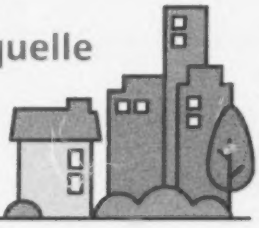

Principes de la Stratégie nationale sur le logement

Le logement, c'est bien plus qu'un simple toit

Les gens

- Tous les Canadiens méritent un logement sûr et abordable.
- Les investissements dans le logement doivent accorder la priorité aux personnes dont les besoins sont les plus grands, notamment les femmes et les enfants fuyant des situations de violence familiale, les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes.
- La politique sur le logement devrait reposer sur les principes de l'inclusion, de la participation, de la responsabilisation et de la non-discrimination.

Les collectivités

- Les programmes de logement devraient être harmonisés avec les investissements publics dans la création d'emplois, le développement des compétences, le transport en commun, l'éducation de la petite enfance, les soins de santé et les infrastructures culturelles et récréatives.
- Les investissements dans le logement devraient soutenir la stratégie du Canada relative au changement climatique et son engagement à l'égard de collectivités accessibles.
- Les collectivités devraient être habilitées à élaborer et à mettre en œuvre des solutions locales aux problèmes de logement.

Les partenariats

- Les stratégies en matière de logement pour les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis doivent être élaborées conjointement et être fondées sur les valeurs de l'autodétermination, de la réconciliation, du respect et de la coopération.
- Une bonne politique sur le logement exige qu'un partenariat transparent et responsable soit établi entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les municipalités, les secteurs social et privé et les personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement.
- Le secteur du logement communautaire doit être priorisé, protégé et élargi.

Cibles de la Stratégie nationale sur le logement

530 000
ménages qui n'éprouvent plus de besoins de logement

300 000
logements existants réparés et rénouvelés, soit 3 fois plus de logements réparés et renouvelés dans le cadre des programmes de logement fédéraux de 2005 à 2015*

100 000
logements neufs créés, soit 4 fois plus de logements construits dans le cadre des programmes de logement fédéraux de 2005 à 2015*

385 000
logements communautaires seront protégés et 50 000 autres seront créés grâce au développement du secteur communautaire

50 %
réduction du nombre estimatif de personnes accueillies par les refuges qui sont chroniquement sans abri

300 000
ménages bénéficiant d'une aide à l'abordabilité grâce à l'Allocation canadienne pour le logement

** Comparativement aux logements construits et réparés dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable (ILA), des programmes d'aide à la rénovation et de l'Investissement dans le logement abordable (IDLA).*

Investissements de la Stratégie nationale sur le logement et investissements de base dans le logement

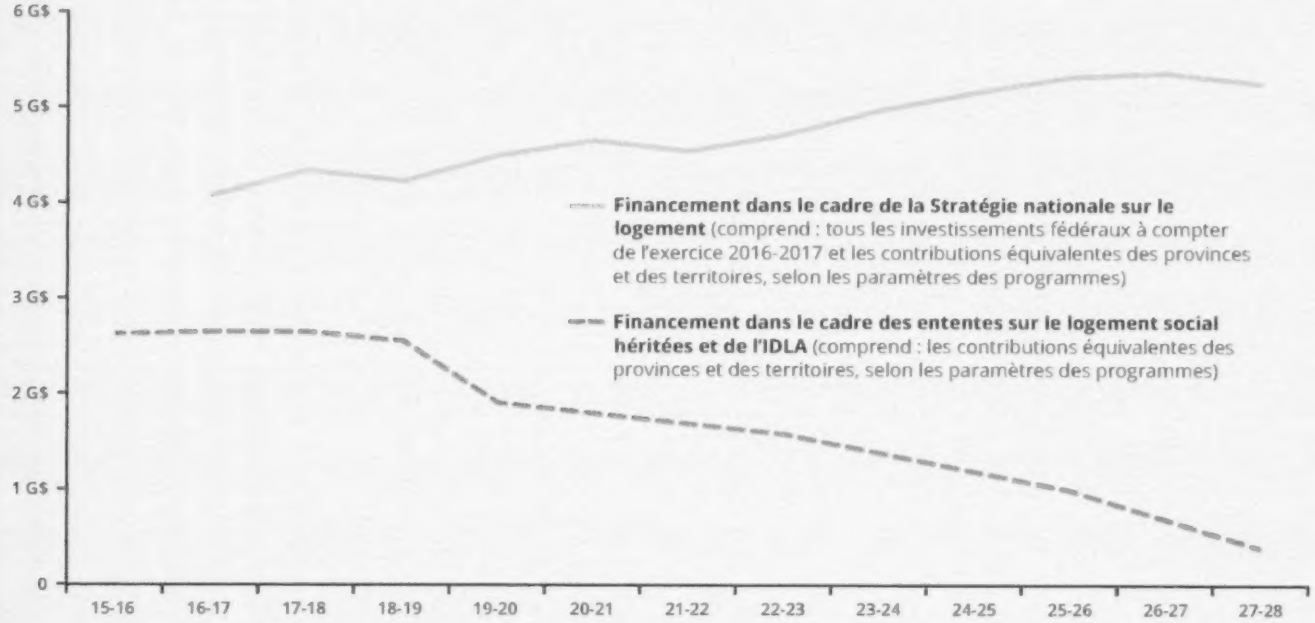

Un investissement conjoint de 40 milliards de dollars qui ne se présente qu'une fois par génération

Faire progresser le droit au logement

Fonds national de co-investissement pour le logement et terrains fédéraux

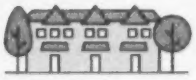

Initiative fédérale de logement communautaire

Partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de logement

Initiative canadienne de logement communautaire

40 milliards de dollars

Stratégies basées sur les distinctions pour le logement des Autochtones
dont le financement s'ajoutera aux investissements de 40 milliards de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement

Programmes de lutte contre l'itinérance

Une nouvelle Allocation canadienne pour le logement

Améliorer les options d'accession à la propriété des Canadiens

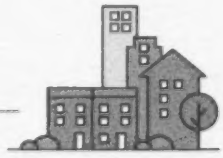

Logement fondé sur des données probantes : recherche, données et démonstrations

Chapitre 1

Faire progresser le droit au logement

Les Canadiens ont droit à un logement sûr et abordable. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral prend des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre progressivement le droit de chaque Canadien d'accéder à un logement convenable. Notre plan est fondé sur les principes de l'inclusion, de la responsabilisation, de la participation et de la non-discrimination, contribuera à l'atteinte des objectifs en matière de développement durable des Nations Unies, et il reconnaît le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

De la Stratégie nationale sur le logement découleront...

la responsabilisation et la participation

Une *nouvelle* loi qui exigera que le gouvernement fédéral maintienne une Stratégie nationale sur le logement et présente au Parlement des rapports sur les cibles et les résultats en matière de logement

Un *nouveau* défenseur fédéral du logement se penchera sur les obstacles systémiques empêchant les Canadiens d'accéder à des logements abordables et recommandera des solutions à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au ministre responsable

la non-discrimination et l'inclusion

Un *nouveau* Conseil national du logement à la composition variée – il comprendra notamment des personnes ayant déjà éprouvé des besoins de logement – fournira une rétroaction régulière à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au ministre responsable quant aux politiques, aux programmes et à la recherche liés à la Stratégie nationale sur le logement

Une *nouvelle* Initiative d'aide communautaire aux locataires fournira des fonds aux organismes locaux qui aident les personnes éprouvant des besoins de logement afin qu'elles soient mieux représentées et en mesure de participer au processus décisionnel concernant la politique sur le logement et les ensembles de logements

Une *nouvelle* campagne de sensibilisation du public visera à réduire la stigmatisation et la discrimination et fera ressortir les avantages des collectivités et des habitations inclusives

Nouvelle loi

Après une période de consultation avec ses partenaires en logement, le gouvernement fédéral déposera un projet de loi promouvant une approche du logement axée sur les droits de la personne. La nouvelle loi exigera que le gouvernement fédéral maintienne une Stratégie nationale sur le logement qui priorise les besoins en matière de logement des plus vulnérables. Elle exigera aussi la présentation régulière de rapports au Parlement sur les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles et résultats de la Stratégie. Un rapport détaillé sur la Stratégie nationale sur le logement sera déposé tous les trois ans à compter du début de 2020. L'approche législative permettra de s'assurer que la Stratégie nationale sur le logement sera maintenue en permanence et continuera d'être améliorée.

Un nouveau défenseur fédéral du logement

Il est essentiel que ceux qui sont les plus touchés par la Stratégie nationale sur le logement participent de façon significative à son élaboration continue. Grâce à la création de la fonction de défenseur fédéral du logement, les groupes vulnérables, les Canadiens à faible revenu et les personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement auront l'occasion de soulever des problèmes ou obstacles systémiques auxquels ils peuvent faire face lorsqu'il s'agit d'accéder à un logement convenable. Le défenseur fédéral du logement donnera des conseils à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au ministre responsable et proposera des mesures correctives pour surmonter ces obstacles systémiques.

Un nouveau Conseil national du logement

Un nouveau Conseil national du logement sera créé pour promouvoir une analyse participative et factuelle à l'appui de la Stratégie nationale sur le logement. Le Conseil sera composé de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et territoires, des municipalités, du secteur du logement, du milieu de la recherche et de personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement afin de recueillir en permanence des commentaires sur la Stratégie nationale sur le logement. Le Conseil national du logement commencera son travail en 2018.

Une nouvelle Initiative d'aide communautaire aux locataires

Il est important de mieux faire connaître les problèmes de logement auxquels font face les personnes vulnérables, notamment celles vivant dans des logements communautaires, afin d'encourager l'inclusion. Il est tout aussi important de s'assurer que les personnes ayant des besoins en matière de logement ont la capacité de participer à la prise de décisions qui les affectent. Un nouveau programme communautaire offrira du financement aux organismes locaux qui aident les personnes ayant des besoins en matière de logement. À la suite de la mise en œuvre de l'initiative proposée, ces personnes seront mieux représentées et seront en mesure de participer au processus décisionnel concernant la politique sur le logement et les ensembles de logements.

Une nouvelle Campagne de sensibilisation du public

La discrimination et la stigmatisation des ménages à faible revenu font obstacle à la pleine intégration du logement abordable dans les collectivités. La réduction de la stigmatisation et de la discrimination est un des piliers d'une approche du logement axée sur les droits de la personne. Le gouvernement du Canada entreprendra une campagne pluriannuelle de sensibilisation du public visant à mieux renseigner celui-ci sur les différents types de logements et modes d'occupation. La campagne soutiendra l'aménagement réussi d'ensembles de logements socialement inclusifs dans des quartiers dynamiques.

Chapitre 2

Engagement renouvelé du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds national de co-investissement pour le logement

En partie grâce au leadership en matière de logement dont a fait preuve le gouvernement fédéral dans les années 1950, 1960 et 1970, le parc de logements locatifs communautaires et abordables a donné un chez-soi à de nombreux Canadiens pendant des décennies. Aujourd'hui, ces logements vieillissent et sont souvent énergivores et n'ont pas les caractéristiques qui contribuent à des collectivités inclusives. La fréquence de graves besoins impérieux en matière de logement, c'est-à-dire des cas dans lesquels des ménages consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement, augmente.

Par l'entremise de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral renouvelle son engagement dans le logement abordable en investissant dans la croissance de collectivités où il fait mieux vivre et la résilience du secteur du logement communautaire. Pour veiller à ne pas perdre les logements locatifs existants en raison de leur délabrement et pour produire des logements abordables neufs très performants comprenant du soutien et des services, le gouvernement fédéral crée un **Fonds national de co-investissement pour le logement** de 15,9 milliards de dollars dont il assurera la gestion. On s'attend à ce que ce Fonds permette à lui seul de créer jusqu'à 60 000 logements et de réparer jusqu'à 240 000 logements abordables et communautaires. Le Fonds offrira près de 4,7 milliards de dollars en subventions et 11,2 milliards de dollars en prêts à faible taux d'intérêt. L'initiative Financement de la construction de logements locatifs que le gouvernement a annoncée récemment et le Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable créé récemment par le gouvernement seront intégrés dans le Fonds national de co-investissement pour le logement.

Le Fonds national de co-investissement pour le logement attirera des partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités, les organismes sans but lucratif, les coopératives et le secteur privé ainsi que leurs investissements pour cibler en priorité la construction de logements abordables et la préservation et le renouvellement de l'offre de logements abordables existants. Le Fonds aidera à accroître le nombre de places d'hébergement pour les survivants de situations de violence, de logements de transition avec services de soutien et de logements abordables et communautaires neufs et renouvelés, et à trouver des moyens de rendre l'accession à la propriété plus abordable. Le Fonds aidera aussi le Canada à atteindre ses buts en matière de changements climatiques et améliorera l'accessibilité du logement pour les personnes handicapées en faisant la promotion de la conception universelle et de la visitabilité. Le Fonds s'harmonisera avec les investissements publics dans la création d'emplois, le développement des compétences, le transport en commun, l'éducation de la petite enfance, les soins de santé et les infrastructures culturelles et récréatives.

15,9 milliards de dollars

Fonds national de co-investissement pour le logement

4,7 milliards de dollars
contributions financières

\+

11,2 milliards de dollars
prêts à faible intérêt

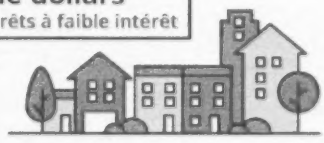

Les partenariats sont un élément central du Fonds pour maximiser les investissements, assurer la coordination des efforts, supprimer les obstacles au processus d'aménagement. Pour assurer la coordination des

investissements, les fonds fédéraux fournis en vertu du Fonds national de co-investissement pour le logement doivent être complétés par des investissements d'autres ordres de gouvernement. Les contributions des autres partenaires pourraient se faire sous forme de terrains provinciaux, territoriaux et municipaux, de modalités de zonage inclusives, de processus d'approbation municipaux accélérés, de renonciation aux droits d'aménagement, de remises fiscales et d'autres prêts gouvernementaux. Lorsque le Fonds national de co-investissement pour le logement aura été établi, le gouvernement fédéral travaillera étroitement avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que les investissements soient bien coordonnés et harmonisés.

Vous avez parlé, nous avons écouté

Au total, 55 % des ménages canadiens ayant des besoins impérieux en matière de logement et 63 % des ménages occupant un logement subventionné sont dirigés par des femmes. Les leaders du milieu du logement ont demandé à ce qu'au moins 25 % des investissements de la Stratégie nationale sur le logement appuient des initiatives à l'intention des femmes, des filles et de leurs familles. Le gouvernement du Canada appuie cet engagement et travaillera à sa réalisation, en collaboration avec nos partenaires d'investissement, notamment les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur du logement communautaire. Le gouvernement est fier que la Stratégie nationale sur le logement repose sur une analyse comparative entre les sexes plus. La Stratégie nationale sur le logement vise à garantir qu'aucun programme de logement adopté par le fédéral n'aura d'effets négatifs sur les Canadiens en raison de leur sexe ou de l'expression de genre. La Stratégie nationale sur le logement reconnaît que les femmes et les filles sont touchées d'une façon disproportionnée par les besoins de logement et que les types d'obstacles au logement auxquels font face les femmes et les filles sont uniques. Nous reconnaissons également les intersections identitaires, comme la race, l'orientation sexuelle, l'âge et la situation socio-économique, créent des expériences distinctes chez les femmes et les filles. Bien que les populations vulnérables du Canada comprennent différents sous-groupes d'hommes et de femmes, de nombreux programmes de la Stratégie nationale sur le logement auront des répercussions positives sur les femmes.

Résultats du Fonds national de co-investissement pour le logement

60 000
logements neufs

240 000
logements réparés

Au moins
7 000
places d'hébergement créées ou réparées pour les survivants de situations de violence familiale
4 000 (SNL) + 3 000 (budget de 2016)

Au moins
12 000
logements abordables neufs créés pour les aînés
7 000 (SNL) + 5 000 (budget de 2016)

Au moins
2 400
logements abordables neufs créés pour les personnes ayant une déficience développementale

Les demandes visant le Fonds national de co-investissement pour le logement seront acceptées à compter du 1er avril 2018.

Mettre des terrains fédéraux à la disposition du logement abordable

Afin de maximiser l'incidence du Fonds national de co-investissement pour le logement, le gouvernement combinera les subventions et les prêts au transfert de terrains fédéraux aux fournisseurs de logements communautaires et abordables. Au cours des dix prochaines années, des terrains fédéraux d'une valeur d'au plus de 200 millions de dollars seront transférés à des fournisseurs de logements pour encourager la création d'aménagements et de collectivités durables, accessibles et à mixité des revenus et des usages. À compter de 2018-2019, cette initiative fournira aussi un financement pour les rénovations ou améliorations et les travaux d'assainissement environnemental et pour s'assurer que les bâtiments fédéraux excédentaires conviennent à une utilisation résidentielle.

Priorisation et exigences obligatoires

Le Fonds national de co-investissement pour le logement accordera la priorité aux projets qui dépassent les exigences obligatoires, réunissent un plus grand nombre de partenaires, attirent des investissements additionnels et répondent aux besoins des populations vulnérables.

Abordable

CONSTRUCTION

30 % des logements doivent être offerts à un loyer inférieur à 80 % du loyer médian du marché, pendant au moins 20 ans

RENOUVELLEMENT ET RÉPARATION

30 % des logements doivent être offerts à un loyer inférieur à 80 % du loyer médian du marché, pendant au moins 20 ans

Écologique

CONSTRUCTION

Réduction d'au moins 25 % de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des immeubles par rapport aux codes nationaux du bâtiment et de l'énergie

RENOUVELLEMENT ET RÉPARATION

Réduction d'au moins 25 % de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des immeubles par rapport au rendement antérieur

Accessible

CONSTRUCTION

20 % des logements doivent répondre aux normes d'accessibilité, et les ensembles d'habitation doivent être libres d'obstacles ou appliquer tous les principes de la conception universelle

RENOUVELLEMENT ET RÉPARATION

20 % des logements doivent répondre aux normes d'accessibilité, et les aires communes dans les ensembles doivent être accessibles

Un modèle novateur de logement et occasions pour les étudiants

Greg Bechard est l'entrepreneur derrière Field of Dreams, un modèle novateur d'intégration communautaire fondé sur le recours à des étudiants, le développement communautaire et les nouvelles technologies. Situé à Elmira, en Ontario, l'ensemble Field of Dreams offre des logements abordables avec services de soutien qui favorisent l'autonomie de personnes ayant une déficience intellectuelle. Le modèle d'affaires de Greg s'appuie sur 43 années d'expérience dans l'offre de logements abordables avec services de soutien. Un de ses éléments clés est le concept de bon voisinage. Des bourses en travail social offertes par le Collège universitaire Renison et l'Université Wilfred-Laurier permettent une relation d'aide avec d'autres locataires. En échange, les étudiants ne paient ni loyer, ni de droits de scolarité. Le programme a été élargi pour admettre d'autres membres de la collectivité. Le modèle d'affaires conçu par Greg a suscité la création d'amitiés intergénérationnelles et a permis à l'ensemble de se financer entièrement à l'aide des loyers, sans subvention gouvernementale supplémentaire. Grâce aux investissements fédéraux dans le logement abordable, la phase 3 de Field of Dreams ouvrira ses portes en janvier 2018.

Chapitre 3

Maintenir un secteur du logement communautaire résilient

Le logement communautaire a formé la base de la réponse du Canada aux problèmes de logement pendant plus de 60 ans et offre à des milliers de Canadiens un milieu de vie abordable. Les investissements fédéraux ont soutenu la création de logements communautaires pour les familles et les personnes à revenu faible ou modeste. Le gouvernement fédéral est fermement résolu à veiller à ce que le parc de logements communautaires existants du Canada demeure abordable et en bon état pour de nombreuses années à venir.

Une nouvelle Initiative canadienne de logement communautaire

Les provinces et territoires jouent un rôle important pour atteindre les résultats de la Stratégie nationale sur le logement et répondre aux besoins de logement des Canadiens les plus vulnérables. Environ 80 % de tous les logements communautaires sont administrés par les provinces et territoires. À mesure que les accords d'exploitation à long terme de logements sociaux prendront fin, le gouvernement fédéral renouvellera ses investissements dans les provinces et territoires afin de protéger les ménages à faible revenu et de stabiliser les activités des fournisseurs de logements.

Grâce à une **Initiative canadienne de logement communautaire** de 4,3 milliards de dollars, le gouvernement fédéral soutiendra les provinces et territoires dans leurs efforts pour protéger et bâtir un secteur du logement communautaire durable. Pour pouvoir participer à ce programme, les provinces et les territoires seront tenus de verser une somme équivalente à ce financement. Ce niveau de financement leur permettra de protéger l'abordabilité des logements pour la totalité des ménages habitant présentement dans des logements communautaires administrés par les provinces et les territoires et appuyés par d'anciens programmes fédéraux. L'initiative soutiendra également la réparation et la régénération du parc existant et l'augmentation de l'offre de logements communautaires.

Dans le cadre de l'Initiative canadienne de logement communautaire, les provinces et territoires doivent garantir que le nombre total de ménages qu'ils soutiennent actuellement dans leur province ou leur territoire ne diminuera pas. On s'attend donc à ce que l'Initiative canadienne de logement communautaire maintienne l'abordabilité d'environ 330 000 logements sociaux à l'échelle nationale.

385 000 logements communautaires seront protégés

330 000 logements
grâce à l'Initiative canadienne de logement communautaire

+

55 000 logements
grâce à l'Initiative fédérale de logement communautaire

et

50 000 autres
seront créés grâce au développement du sector communautaire

Une nouvelle Initiative fédérale de logement communautaire

Pour protéger les locataires vivant dans des logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral à mesure que les accords d'exploitation prennent fin et pour stabiliser les activités des fournisseurs de logements, le gouvernement fédéral mettra en œuvre une nouvelle **Initiative fédérale de logement communautaire** de 500 millions de dollars sur 10 ans. Cette initiative établira de nouveaux accords d'exploitation à mesure que les anciens accords d'exploitation de logements sociaux arriveront à échéance. En vertu de ces nouveaux accords, les fournisseurs de logements communautaires continueront de recevoir un financement pour subventionner les loyers de leurs locataires dans le besoin.

500 millions de dollars

Initiative fédérale de logement communautaire

- ✓ **Stabiliser les activités des fournisseurs de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral**
- ✓ **Préserver le parc actuel de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral et ses 55 000 ménages**

À compter du 1er avril 2020, les fournisseurs de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral dont les accords d'exploitation prendront fin entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2027, y compris ceux qui reçoivent des subventions continues prévues dans le budget de 2016, seront admissibles à un nouveau programme de soutien au loyer en vertu de l'Initiative fédérale de logement communautaire. Ce programme a pour but de préserver le parc actuel de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral et ses 55 000 ménages. Le gouvernement fédéral mènera des consultations sur l'élaboration de ce nouveau programme auprès des fournisseurs de logements coopératifs et sans but lucratif qui sont propriétaires de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral. Pour recevoir ce financement, les fournisseurs devront satisfaire à des exigences minimales liées à l'abordabilité, à l'inclusion sociale, à la gestion des actifs et à la gouvernance.

Avant le 1er avril 2020, les fournisseurs de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral dont les accords d'exploitation à long terme prendront fin entre le 1er avril 2018 et le 1er avril 2020 continueront de recevoir les mêmes subventions qu'en vertu des accords d'exploitation existants. Cela leur donnera le temps de se préparer à la transition vers le nouveau programme d'aide au loyer. Un Centre de ressources techniques aidera aussi les fournisseurs de logements à réaliser cette transition.

Plus de souplesse pour les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur du logement communautaire[2]

À compter de 1996, le gouvernement fédéral a offert aux provinces et territoires la possibilité d'assumer la responsabilité à l'égard du logement communautaire par l'intermédiaire d'ententes bilatérales sur le logement social. À ce moment-là, les ententes sur le logement social avaient donné aux provinces et territoires plus de contrôle sur leur parc de logements communautaires. Aujourd'hui les ententes sur le logement social signées au cours des 20 dernières années ne correspondent plus tout à fait à la nouvelle vision pour le logement prévue dans la Stratégie nationale sur le logement. Pour cette raison, le gouvernement fédéral prend des mesures pour assouplir les ententes sur le logement social et s'assurer que celles-ci sont coordonnées avec la Stratégie nationale sur le logement et ses résultats souhaités.

Entre autres avantages, cette nouvelle souplesse permettra aux provinces et territoires de dans le secteur du logement communautaire réinvestir les fonds tirés de propriétés cédées, de payer les travaux de réparation aux immobilisations ou d'améliorer l'abordabilité de leurs logements communautaires existants.

Dorénavant, les fournisseurs de logements pourront aussi accéder à des prêts avant la fin de leurs accords d'exploitation à long terme, notamment à de nouveaux prêts en vertu de la Stratégie nationale sur le logement, pour les aider à réparer leurs logements et à favoriser une durabilité financière, environnementale et sociale accrue. Les ensembles de logements encore assujettis à des accords d'exploitation à long terme seront également admissibles à un financement par l'entremise de l'Investissement dans le logement abordable jusqu'à son arrivée à échéance le 31 mars 2019.

De plus, l'Initiative de remboursement anticipé de 2016, qui avait été mise en place pour permettre aux fournisseurs de logements communautaires ayant contracté un emprunt hypothécaire fermé à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de rembourser leur prêt à taux d'intérêt élevé sans pénalité, sera modifiée. En vertu de l'initiative originale, les suppléments au loyer existants n'étaient fournis que pour une période maximale de cinq ans. Les fournisseurs seront dorénavant admissibles au maintien des suppléments au loyer jusqu'à ce que leurs accords d'exploitation prennent fin, ce qui les aidera à maintenir l'abordabilité et à profiter de meilleurs taux d'intérêt.

[2] Toutes les provinces et tous les territoires ont signé une Entente sur le logement social, sauf le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard administrent le logement au moyen d'ententes fédérales-provinciales distinctes.

Chapitre 4

Une nouvelle Allocation canadienne pour le logement

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral invitera les provinces et territoires à former un partenariat pour financer avec lui une Allocation canadienne pour le logement de 4 milliards de dollars. Cette allocation, conçue pour répondre aux besoins locaux et affectée par les provinces et territoires, sera un nouvel outil pour combattre les difficultés liées à l'abordabilité du logement. L'Allocation canadienne pour le logement, qui sera lancée en 2020, fournira une aide à l'abordabilité directement aux familles et aux personnes ayant des besoins en matière de logement, notamment celles habitant actuellement des logements sociaux, celles sur la liste d'attente pour des logements sociaux et celles logées sur le marché privé, mais qui ont du mal à joindre les deux bouts. Le gouvernement s'attend à ce que chaque ménage bénéficiaire de l'Allocation canadienne pour le logement reçoive en moyenne 2 500 $ par année. Au fil du temps, l'Allocation canadienne pour le logement viendra en aide à au moins 300 000 ménages dans l'ensemble du Canada.

L' Allocation canadienne pour le logement sera élaborée conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, affectée par les provinces et territoires et coordonnée avec les municipalités et d'autres partenaires. L'allocation permettra ainsi d'offrir plus rapidement une aide financière adaptée afin d'alléger la hausse des coûts des logements et de réagir à l'évolution des besoins et des priorités en matière de logement à l'échelle locale.

Les provinces et territoires publieront régulièrement les résultats de leur programme. Les programmes seront conçus conformément aux principes de la Stratégie nationale sur le logement et atténueront les effets inflationnistes, en partie grâce à la priorisation du secteur du logement communautaire de même qu'à la transférabilité progressive.

D'ici 2020, le gouvernement fédéral travaillera en collaboration avec les provinces et territoires à la conception de l'Allocation canadienne pour le logement de sorte qu'elle tienne compte des priorités locales, notamment celles des collectivités rurales, et qu'elle soit harmonisée aux principes du gouvernement fédéral.

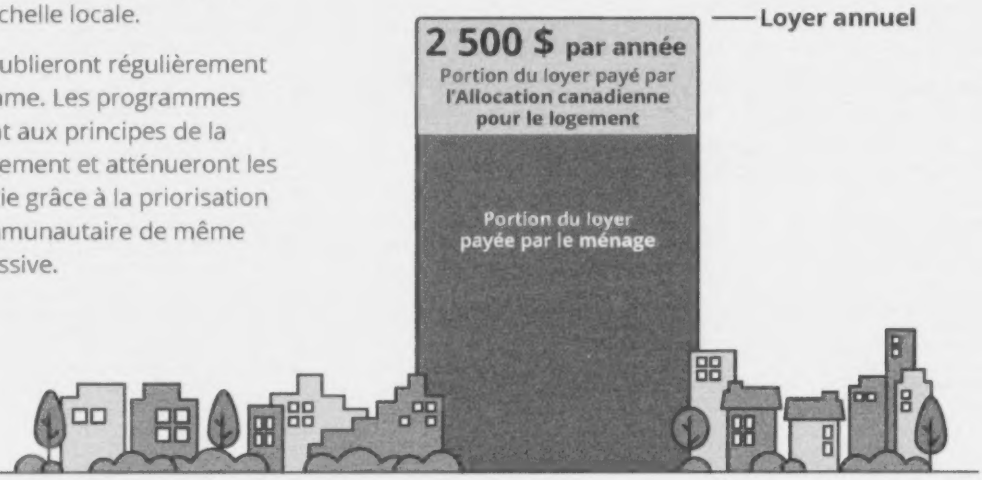

300 000 ménages à l'échelle du Canada

Remarque : les chiffres sont donnés à titre indicatif seulement et ne sont pas une représentation de la conception du programme, du montant de l'allocation ou de ses critères d'admissibilité.

Chapitre 5

Favoriser les progrès à l'aide de partenariats : soutien accru aux provinces et territoires

Suite à l'engagement pris par le gouvernement dans son budget de 2016 d'augmenter les investissements fédéraux à 4,4 milliards de dollars dans les programmes de logement provinciaux et territoriaux en 2016 et 2017, la Stratégie nationale sur le logement fournira aux provinces et territoires des investissements fédéraux additionnels dans le logement de 16,1 milliards de dollars. Par conséquent, l'investissement fédéral dans les programmes de logement provinciaux et territoriaux atteindra environ 20,5 milliards de dollars sur une période de 12 ans. Les provinces et territoires seront tenus de verser une somme correspondant à environ la moitié de cet investissement total.

Des investissements fédéraux de 20,5 milliards de dollars pour soutenir les provinces et territoires, et près de 9 milliards de dollars en contributions équivalentes attendues des provinces et territoires

8,4 milliards de dollars

fournis par l'entremise des ententes fédérales-provinciales/territoriales en vigueur de 2018-2019 à 2027-2028

4,4 milliards de dollars

en investissements fédéraux dans les programmes de logement provinciaux et territoriaux en 2016 et 2017, notamment les nouveaux investissements dans le logement annoncés dans le budget de 2016

4,3 milliards de dollars

pour une nouvelle Initiative canadienne de logement communautaire pour préserver et régénérer les logements communautaires et en accroître le nombre (total de **8,6 milliards de dollars** avec les contributions équivalentes attendues des provinces et territoires)

2 milliards de dollars

pour une nouvelle Allocation canadienne pour le logement (total de **4 milliards de dollars** avec les contributions équivalentes attendues des provinces et territoires)

1,1 milliard de dollars

pour les provinces et territoires afin de s'attaquer à des priorités distinctes en matière de logement, y compris l'abordabilité, les réparations et la construction (total de **2,2 milliards de dollars** avec les contributions équivalentes attendues des provinces et territoires)

300 millions de dollars

en financement fédéral additionnel pour répondre aux besoins de logement dans le Nord canadien

L'investissement du gouvernement fédéral dans les provinces et territoires tient compte du fait que les besoins en logement diffèrent d'une région à l'autre du pays. Le financement répondra aux besoins et priorités des régions en ce qui concerne la construction ou la réparation de logements communautaires et abordables et l'aide au loyer. Le gouvernement fédéral s'engagera à faire ces investissements dans le cadre d'ententes bilatérales.

Résultats attendus des investissements fédéraux dans les provinces et les territoires

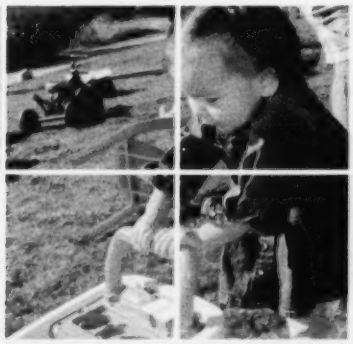

√330 000 logements

continuent d'être offerts dans le parc de logements communautaires existant

Au moins

√20 % de logements réparés

faisant partie du parc de logements communautaires existant

Au moins

√15 % de plus

de logements à loyer subventionné

Au moins

√300 000 ménages

aidés par l'entremise de l'Allocation canadienne pour le logement

Accent mis sur le logement dans le Nord

En plus de son investissement dans les territoires par l'entremise des ententes sur le logement social, du Programme canadien de logement communautaire, de l'Allocation canadienne pour le logement et du financement fourni aux provinces et territoires, le gouvernement fédéral fournit 300 millions de dollars sur 10 ans pour aider à compenser les besoins plus importants et le coût plus élevé du logement dans le Nord. Ce financement aidera environ 3 000 familles vivant dans le Nord à se trouver un chez-soi abordable et de taille et de qualité convenables. Cet investissement ciblé s'ajoute aux investissements dans le logement des Autochtones qui seront faits dans le cadre du financement accordé pour améliorer les infrastructures dans les communautés autochtones.

Fréquence des besoins impérieux en matière de logement dans le Nord, 2016

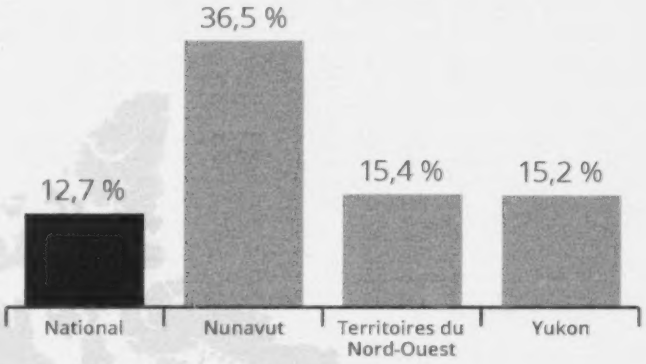

Chapitre 6

Laisser les collectivités diriger : un plan pour mettre fin à l'itinérance

Un chez-soi est plus qu'une simple adresse. Avoir un chez-soi rend possible l'accès à un emploi, l'inscription à une école et l'ouverture d'un compte bancaire. Un chez-soi offre un toit, la sécurité et un endroit où élever notre famille. Tous les Canadiens ont droit à un chez-soi digne.

La Stratégie nationale sur le logement réduira l'itinérance chronique de 50 % en renforçant la capacité des collectivités locales de mettre en place une combinaison de mesures en matière de logement. Élaborés et mis en œuvre en collaboration avec des personnes ayant vécu l'itinérance, les programmes fédéraux prévoiront du soutien à l'égard des interventions adaptées ainsi que des stratégies préventives visant à endiguer le flot de personnes qui se retrouvent à la rue. Les programmes s'attaqueront aux problèmes de logement particuliers que vivent les populations vulnérables, telles que les personnes LGBTQ2, les femmes sans abri, les femmes et les enfants fuyant une situation de violence familiale, les aînés, les peuples autochtones, les personnes handicapées et celles qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes.

Le gouvernement du Canada investira 2,2 milliards de dollars sur dix ans pour lutter contre l'itinérance par l'entremise d'un programme fédéral de lutte contre l'itinérance élargi. Le programme ainsi que des initiatives complémentaires prévues dans la Stratégie nationale sur le logement, comme le Fonds national de co-investissement pour le logement et l'Allocation canadienne pour le logement, donneront au gouvernement fédéral l'occasion de réaffirmer et de restructurer sa contribution à la lutte contre l'itinérance.

Le programme restructuré de lutte contre l'itinérance du gouvernement sera lancé le 1er avril 2019, à la fin de l'actuelle Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. L'orientation de ce programme restructuré s'appuiera sur le travail, la consultation et les conseils du Comité consultatif sur l'itinérance.

S'attaquer à l'itinérance chez les anciens combattants

L'itinérance chez les anciens combattants au Canada est inacceptable. C'est pourquoi le gouvernement élargit l'accès des anciens combattants à des logements abordables et continue de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de s'assurer que l'itinérance chez les anciens combattants devienne rare et ne se reproduise pas. Nous collaborerons également avec des organismes non gouvernementaux qui offrent du soutien aux anciens combattants sans abri. Notre travail pour éliminer l'itinérance chez les anciens combattants est de plus soutenu par l'investissement du budget de 2017 de 4 millions de dollars dans un Fonds d'urgence pour les anciens combattants qui offre aux anciens combattants en situation de crise une aide financière immédiate et flexible et qui reflète la position d'Anciens Combattants Canada selon laquelle l'itinérance chez les anciens combattants est inacceptable au Canada et qu'un seul ancien combattant sans abri, c'est déjà trop.

Chapitre 7

« Rien pour nous sans nous »

Aucune relation n'est plus importante pour le gouvernement que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. Les dirigeants autochtones nous ont dit qu'il existe un besoin pressant d'élaborer conjointement pour les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis des stratégies de logement basées sur les distinctions, appuyées par le gouvernement fédéral et fondées sur les principes d'autodétermination, de réconciliation, de respect et de coopération. Nous sommes d'accord, parce que le *statu quo* est inacceptable. Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les peuples autochtones afin d'élaborer des stratégies de logement fondées sur les distinctions et d'adopter des approches permettant de résoudre la crise du logement des Autochtones au Canada.

Les Premières Nations dirigent l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations pour veiller à ce que la réforme future en matière de logement et d'infrastructures adopte le point de vue des Premières Nations. À l'avenir, les Premières Nations et le gouvernement du Canada continueront de collaborer à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour la réforme du logement et des infrastructures qui permettra de progresser vers une approche à long terme soutenant l'entretien, le contrôle et la gestion des logements et des infrastructures par les Premières Nations et de répondre aux besoins des membres des Premières Nations qui habitent à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

De plus, le gouvernement collabore étroitement, par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne récemment créé, avec Inuit Tapiriit Kanatami et les gouvernements et organisations chargés de mettre en application les accords sur les revendications territoriales inuites. Ce travail de collaboration respecte et renforce la relation entre les Inuits et la Couronne et aidera à atteindre le but commun qui est de réduire les besoins de logement dans l'Inuit Nunangat et d'élaborer des solutions à long terme qui tiennent compte des modes de vie, des traditions et de la culture des Inuits. L'approche retenue insiste sur le rôle direct des organisations et gouvernements inuits dans les efforts pour répondre aux besoins de logement dans leurs communautés.

La signature de l'Accord entre le Canada et la Nation des Métis le 13 avril 2017 a constitué un pas important vers une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. L'Accord indique les façons dont le gouvernement du Canada et la Nation des Métis travailleront ensemble pour fixer les priorités et élaborer des politiques dans des domaines d'intérêt commun, y compris le logement. Les principaux buts sont de favoriser un plus grand contrôle de la fourniture de logements par la Nation des Métis et d'améliorer son accès à un plus grand choix de logements, comme l'accession à la propriété abordable.

Le processus respectueux établi pour élaborer de façon collaborative chacune des stratégies sur le logement des Autochtones prend du temps, mais il jettera les bases de l'amélioration des résultats relatifs au logement à long terme.

Chapitre 8

Logement fondé sur des données probantes : recherche, données et démonstrations

Des informations nouvelles, plus nombreuses et de meilleure qualité sont essentielles pour relever les défis liés au logement. Les approches fondées sur la recherche et des données probantes orienteront nos politiques et mèneront à de meilleurs résultats en matière de logement pour tous les Canadiens. Par l'entremise de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral s'engage à verser 241 millions de dollars sur dix ans pour améliorer ses fonctions de recherche, de collecte de données et de démonstration dans le domaine du logement. Cet investissement permettra de cerner les obstacles à l'accès au logement, de mesurer et d'évaluer l'incidence des politiques existantes sur le logement, de définir les occasions futures en matière de recherche et de façonner la Stratégie nationale sur le logement.

Programme de recherche de la Stratégie nationale sur le logement de 241 millions de dollars

- ✓ **Mettre au point les outils au sein du secteur public** pour combler les lacunes dans les données et mesurer les résultats de la Stratégie nationale sur le logement
- ✓ **Renforcer la capacité de partenariat et de recherche sur le logement** à l'extérieur du secteur public
- ✓ **Soutenir les chercheurs et les milieux de la recherche** à l'extérieur du secteur public
- ✓ **Établir un réseau d'experts du logement** pour analyser les enjeux du logement
- ✓ **Créer des laboratoires de solutions** pour résoudre les problèmes de logement
- ✓ **Soutenir les démonstrations** présentées par des chercheurs et des partenaires du logement à l'extérieur du secteur public

Données ouvertes

Le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays en ce qui concerne l'élaboration et la collecte de données sur le logement. La collecte et l'analyse en temps utile d'un ensemble complet de données sur le logement, en collaboration avec les intervenants, accroîtront la capacité du Canada d'élaborer des politiques de logement en prévision de l'évolution des besoins de logement, des conditions et des forces du marché.

Par le biais de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral veillera à ce que des données plus abondantes et de meilleure qualité soient disponibles et qu'elles servent de fondement aux décisions relatives au logement. En particulier, le gouvernement examinera les lacunes dans les données concernant les besoins en matière de logement des populations les plus vulnérables du Canada, notamment les femmes et les enfants fuyant des situations de violence familiale, les aînés, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants, les jeunes adultes, les immigrants récents et les personnes sans abri.

Deux nouvelles enquêtes seront conçues afin de brosser un tableau plus complet des caractéristiques des ménages vivant dans des logements communautaires et abordables et de l'état du parc de logements communautaires. Les résultats de ces enquêtes nous aideront à mieux comprendre les effets de l'évolution de l'offre, de la demande, de l'abordabilité et d'autres circonstances sur le secteur du logement abordable et communautaire.

Comme l'a annoncé le budget de 2017, Statistique Canada élaborera une base de données exhaustive sur le logement qui intègre des renseignements sociaux, économiques et financiers pour produire des statistiques officielles sur le logement.

Recherche

Le gouvernement fédéral augmentera le financement consacré à la recherche sur le logement et les capacités dans ce domaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur public, et améliorera les canaux de diffusion des résultats de la recherche. De nouveaux investissements reconnaîtront l'excellence de la recherche liée au logement et feront en sorte de soutenir aussi bien des chercheurs au début de leur carrière que des experts établis.

Des collaborations améliorées en recherche explorant des domaines d'intérêt prioritaires seront soutenues au moyen d'un financement ciblé pour les partenaires et les intervenants. Les représentants du secteur du logement se réuniront régulièrement pour discuter et partager les connaissances sur la recherche concernant le logement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement examinera aussi les possibilités de soutenir des recherches plus poussées et de plus grande envergure en collaboration avec des organismes de financement comme le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Démonstrations

Le gouvernement fédéral soutiendra les démonstrations de technologies, de pratiques, de programmes, de politiques et de stratégies avant-gardistes qui montrent les possibilités futures du logement au Canada. La priorité sera accordée aux démonstrations qui appuient les logements durables, éconergétiques, accessibles, accueillants pour les personnes âgées et socialement inclusifs, notamment des essais pilote de solutions de logement innovatrices aux situations de violence familiale.

Laboratoires de solutions

Des laboratoires de solutions seront financés et réuniront des experts et différents intervenants du logement chargés de trouver rapidement des pistes de solutions adaptées aux pressions sur l'abordabilité du logement. Des équipes du secteur du logement seront invitées, dans le cadre de processus concurrentiels, à cerner des enjeux liés aux principaux domaines prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement et à proposer des stratégies pour l'élaboration de solutions nouvelles, de classe mondiale.

Chapitre 9

Améliorer les options d'accession à la propriété des Canadiens

La Stratégie nationale sur le logement a pour objectif principal de veiller à ce que les Canadiens les plus vulnérables et ceux qui peinent à boucler leur budget aient accès à des logements sûrs et abordables, mais elle vise aussi à répondre aux besoins dans tout le continuum du logement, notamment en soutenant l'accession des Canadiens à la propriété abordable dans des marchés de l'habitation stables et concurrentiels.

Améliorer les options d'accession à la propriété des Canadiens

- ✓ **Maintenir l'accès à la propriété** pour les emprunteurs admissibles grâce à l'assurance prêt hypothécaire garantie par le gouvernement
- ✓ **Réaliser des études approfondies** afin d'orienter les politiques en matière d'accès à la propriété, de planification urbaine et d'investissement dans les infrastructures
- ✓ **Mettre en place de nouvelles mesures** visant à lutter contre la fraude hypothécaire et à protéger la sécurité financière à long terme des emprunteurs et de l'ensemble des Canadiens

Assurance prêt hypothécaire

L'assurance prêt hypothécaire aide les Canadiens à avoir accès à un éventail d'options de financement hypothécaire et contribue à la stabilité et à la résilience du système de financement de l'habitation du Canada. Les prêteurs exigent généralement une assurance prêt hypothécaire lorsque l'acheteur verse une mise de fonds inférieure à 20 % du prix d'achat d'une habitation. Cette assurance protège les prêteurs contre les défaillances hypothécaires et permet aux consommateurs de faire l'acquisition d'une habitation avec une mise de fonds minimale de 5 % et de bénéficier de taux d'intérêt comparables à ceux qui sont consentis aux acheteurs d'habitations qui versent une mise de fonds plus élevée. En 2016, plus d'un demi-million de prêts hypothécaires étaient assortis d'une assurance prêt hypothécaire garantie par le gouvernement.

Le gouvernement fédéral a adopté une série de modifications à la réglementation régissant l'assurance prêt hypothécaire afin de renforcer notre système de financement de l'habitation et de protéger la sécurité financière à long terme des emprunteurs et de tous les Canadiens. Le gouvernement a notamment resserré les conditions de souscription des prêts hypothécaires et a interdit l'accès à une assurance prêt hypothécaire pour le refinancement d'un prêt hypothécaire ou l'achat d'une habitation de plus d'un million de dollars. Ces modifications réduisent le risque que les Canadiens contractent une dette hypothécaire d'un montant qui dépasse leurs moyens et créent des conditions permettant à la classe moyenne d'accéder à la propriété à moindres risques. De plus, la stabilité financière aide à faire en sorte que les marchés du logement et du financement de l'habitation restent sains, ce qui crée un climat propice à l'accession à la propriété résidentielle.

Le gouvernement fédéral appuie aussi le système de financement hypothécaire par ses programmes de titrisation : le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et les Obligations hypothécaires du Canada. Ensemble, ces programmes de titrisation facilitent l'offre de financement hypothécaire fiable au Canada et favorisent la concurrence au sein du secteur du crédit hypothécaire en permettant aux petits prêteurs canadiens d'offrir des prêts hypothécaires à des taux comparables à ceux des grandes banques.

Maintien de l'accès à la propriété

Outre l'aide existante pour les propriétaires-occupants, le gouvernement du Canada examine actuellement des moyens de faciliter l'accès à l'assurance prêt hypothécaire pour les emprunteurs qui ont plus de mal à satisfaire aux critères d'admissibilité, comme les travailleurs autonomes. Le marché de l'emploi actuel oblige de nombreux Canadiens à prendre d'autres moyens pour gagner un revenu, dont l'exploitation de leur propre entreprise. Environ 15 % des Canadiens sont des travailleurs autonomes qui éprouvent parfois des difficultés à obtenir un financement pour acheter une habitation, car leurs revenus sont souvent variables ou moins prévisibles que ceux des emprunteurs salariés. Pour remédier à ce problème, le gouvernement fédéral examine les obstacles au financement de l'habitation que peuvent rencontrer les travailleurs autonomes et envisage des options en vue d'étendre l'accès à l'assurance prêt hypothécaire.

Le gouvernement du Canada prend également des mesures pour améliorer l'abordabilité sur les marchés où les prix des logements sont élevés. Les régions économiques de Toronto et de Vancouver, où les prix sont les plus hauts au Canada, présentent des défis particuliers pour les jeunes familles, ceux qui y migrent à partir de villes où les prix sont plus bas, les familles à revenu faible ou modeste et les ménages célibataires. Une forme de spéculation des investisseurs, la revente rapide de logements, est un problème particulier des marchés surchauffés qui exerce une pression à la hausse sur les prix déjà élevés des habitations. La spéculation sur le marché de la copropriété, générée par l'achat de logements en copropriété avant la construction et leur revente avant l'achèvement des travaux de construction, a particulièrement contribué à faire monter les prix à des niveaux records au cours des dernières années. Le gouvernement a modifié des lois fiscales afin d'améliorer la conformité dans le secteur de l'immobilier, notamment pour s'assurer que l'exemption pour résidence principale soit demandée aux fins prévues. Il continue d'étudier des façons de resserrer davantage les procédures de conformité dans ce secteur.

Favoriser des marchés du logement équilibrés permet d'atteindre les objectifs visant à la fois l'accès et la stabilité financière en ralentissant la croissance des prix des habitations. Le gouvernement cherche à travailler en collaboration avec tous les ordres de gouvernement afin d'améliorer les données sur les marchés de l'habitation et leur modélisation et de prêter son concours pour régler les problèmes complexes que présentent les choix liés à l'utilisation des terrains urbains, notamment par le renforcement des relations avec les provinces, les territoires et les municipalités en vue d'améliorer, d'obtenir et d'échanger l'information sur les transactions immobilières.

Fraude hypothécaire

La SCHL a réalisé une étude et une analyse contextuelle approfondie afin de mieux comprendre la fraude hypothécaire et de trouver des outils stratégiques pour s'attaquer à ce problème. Les cas de fraude hypothécaire demeurent rares au Canada, mais, lorsqu'ils surviennent, ils font augmenter les coûts du logement pour tous les Canadiens. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement fédéral mettra en œuvre de nouvelles mesures en consultation avec les intervenants du secteur et ses partenaires gouvernementaux afin d'améliorer les processus de vérification des revenus et d'accroître l'échange de renseignements pour mieux déceler et empêcher la fraude hypothécaire.

Chapitre 10

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

55% des ménages canadiens ayant des besoins impérieux en matière de logement et 63 % des ménages occupant un logement subventionné sont dirigés par des femmes. Bien que les populations vulnérables du Canada comprennent différents sous groupes d'hommes et de femmes, de nombreux programmes de la SNL auront des répercussions particulièrement positives sur les femmes. Partout au pays, les femmes font face à des obstacles particuliers en matière de logement parce qu'elles sont plus susceptibles d'être à faible revenu, d'avoir un emploi à temps partiel et précaire, d'assumer plus de responsabilités d'aidant et de dépendre de leur partenaire pour leur revenu. Les intersections des identités, comme la race, l'orientation sexuelle, l'expression de genre, l'âge et le statut socio-économique, créent des expériences uniques chez les femmes, y compris en fait d'instabilité du logement et d'itinérance.

La Stratégie nationale sur le logement est ancrée dans l'engagement du gouvernement envers l'ACS+ et l'appuie afin de veiller à ce que les programmes ne nuisent pas aux Canadiens en raison de leur sexe et d'autres facteurs liés à l'identité.

L'ACS+ de la Stratégie nationale sur le logement est fondée sur les réactions obtenues lors de consultations, y compris des groupes de discussions avec des gens ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et de l'itinérance. Ces réactions ont été complétées par les apports des provinces et territoires, des études de la documentation sur les femmes, l'identité et le logement et des analyses et évaluations des données sur les programmes existants.

Le gouvernement fédéral a tenu pour la première fois, en septembre 2017, Parlons femmes et logement : un symposium canadien, qui a réuni des femmes de différents milieux, dont des femmes ayant éprouvé des besoins en matière de logement, des travailleuses de maisons d'hébergement et des représentantes d'organisations non gouvernementales, pour parler du logement des femmes. Les voix et les perspectives entendues durant cet événement ont aidé à éclairer la Stratégie nationale sur le logement.

Le gouvernement fédéral a adopté une approche proactive de l'intégration d'ACS+ dans l'ensemble du cycle des programmes de la Stratégie nationale sur le logement et il continuera de la privilégier. L'adoption d'une approche ACS+ à l'égard de la Stratégie nationale sur le logement appuiera l'engagement du gouvernement du Canada envers l'égalité des sexes présenté dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. Le gouvernement s'attend à ce que l'adoption d'une approche ACS+ à l'égard de la Stratégie nationale sur le logement soit également conforme aux engagements en vertu d'Habitat III de l'ONU.

Populations vulnérables soutenues par la Stratégie nationale sur le logement

Certains sous-groupes de la population sont plus susceptibles de connaître des besoins en matière de logement, et les femmes faisant partie de ces sous-groupes sont particulièrement vulnérables. La Stratégie nationale sur le logement vise à aider ces Canadiens au moyen de plusieurs programmes de logement au fonctionnement distinct, mais complémentaire. Les groupes ciblés comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter.

Survivants fuyant des situations de violence familiale. La violence fondée sur le sexe est un facteur clé des problèmes d'instabilité du logement et d'itinérance vécus par les femmes au Canada. Bien des femmes qui sont victimes de violence familiale ou de mauvais traitement envers les personnes âgées ne peuvent se payer un logement sans le soutien financier de leur partenaire et, par conséquent, continuent de vivre dans un ménage violent ou se retrouvent sans abri. Au Canada, chaque nuit, 3 491 femmes et leurs 2 724 enfants dorment dans des refuges parce qu'il n'est pas sûr pour eux de dormir à la maison; 300 autres femmes et enfants sont refusés chaque nuit parce que les refuges sont pleins. Les jeunes peuvent aussi se retrouver sans abri à cause de la violence familiale, et ils peuvent être considérés comme trop vieux pour être pris en charge par les services d'aide à l'enfance et font souvent face à un manque de refuges appropriés.

L'approche proposée de la Stratégie nationale sur le logement priorise les survivants fuyant des situations de violence familiale qui n'ont accès qu'à un nombre restreint de places d'hébergement convenables. Le Fonds national de co-investissement pour le logement vise à bâtir et à renouveler des places d'hébergement pour les survivants de situations de violence familiale. On s'attend à ce que cela aide à réduire les listes d'attente et le nombre de femmes qui pourraient autrement retourner dans des relations violentes ou se retrouver à la rue. Le Fonds encouragera aussi les partenariats entre les ensembles de logements et les services de soutien, comme pour les problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. De plus, de nouveaux investissements dans les programmes de lutte contre l'itinérance permettront aux collectivités d'adapter les interventions aux populations vulnérables qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les personnes LGBTQ2, les anciens combattants et les Autochtones.

Résidents du Nord et des régions éloignées. Historiquement, une mauvaise planification, une méconnaissance du Nord et une diminution du financement fédéral des logements communautaires ont contribué aux problèmes de logement dans le Nord. En 2011, 60 % des ménages autochtones dirigés par une femme au Nunavut vivaient dans des logements inférieurs aux normes. Dans les communautés du Nord, il arrive souvent que les rares refuges d'urgence servent de logement permanent à de nombreuses femmes en raison d'une pénurie de maisons de transition ou de deuxième étape.

La Stratégie nationale sur le logement a identifié le logement dans le Nord comme secteur d'intervention prioritaire et l'on s'attend à ce que les initiatives aient des effets positifs sur les femmes du Nord et les ménages autochtones. Le financement fourni par l'intermédiaire d'un soutien accru aux provinces et territoires, de même que du financement supplémentaire pour le Nord, compenseront les coûts plus élevés de construction, d'exploitation et d'entretien dans les communautés nordiques et éloignées. On s'attend à ce que cette approche, combinée à l'Initiative fédérale de logement communautaire, fournisse un financement prévisible et stable du logement dans le Nord, contribue à réduire les besoins en matière de logement et permette la construction et l'exploitation d'options de logement supplémentaires adaptées aux besoins des collectivités.

Nouvelles arrivantes. Les immigrantes courent un risque accru de connaître l'insécurité en matière de logement. En 2011, les immigrantes récentes chefs de famille monoparentale étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (50 %) que leurs homologues masculins (33 %). Les immigrantes n'ont souvent pas d'autre choix ou croient ne pas avoir d'autre choix que de vivre avec leur parrain qui, dans bien des cas, est leur partenaire ou un membre de leur famille, pour conserver leur statut d'immigrante, ce qui peut les empêcher de quitter leur ménage, violent ou non. Des études indiquent également que les propriétaires-bailleurs sont plus susceptibles d'abuser des immigrantes et des réfugiées, dont beaucoup souffrent de discrimination culturelle et raciale de la part des propriétaires-bailleurs et des fournisseurs de services.

Les initiatives de la Stratégie nationale sur le logement auront des effets positifs sur les ménages à faible revenu, y compris les ménages d'immigrantes et de réfugiées. Grâce aux initiatives de logement communautaire et à l'Allocation canadienne pour le logement, on prévoit réduire la gravité des besoins en matière de logement en préservant l'abordabilité. En mettant en œuvre une approche axée sur les droits de la personne, l'accès au logement des populations faisant face à des obstacles systémiques et à la discrimination sera facilité. On s'attend à ce que l'Initiative d'aide communautaire aux locataires appuie les immigrantes et les réfugiées dans leur recherche d'un logement convenable et leur donne plus d'informations pour négocier leur bail.

Population vieillissante. Les aînés à faible revenu et les femmes âgées vivant seules sont des populations très touchées par les besoins impérieux en matière de logement. Environ le tiers des ménages qui vivent dans un logement communautaire sont des aînés. Les femmes âgées vivant seules sont plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (27 %) que leurs homologues masculins (21 %). Bien des aînées vivent l'insécurité économique due à une pension insuffisante, à une épargne-retraite minime ou au veuvage.

À mesure que la population vieillira, le besoin de logements abordables devrait augmenter chez les aînés. L'approche proposée de la Stratégie nationale sur le logement réduira les besoins en matière de logement des aînés en offrant une aide au loyer par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour le logement. L'abordabilité des logements communautaires pour les aînés à faible revenu sera protégée par les initiatives de logement communautaire et par le financement versé aux provinces et territoires. Le Fonds national de co-investissement pour le logement soutiendra aussi la construction, la réparation et le renouvellement de logements pour les aînés, ce qui devrait soulager la demande de logements abordables de la part des aînés à faible revenu. De plus, le Fonds investira dans le logement abordable et appuiera les partenariats avec les services pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles.

Personnes handicapées. L'accès à un logement abordable et approprié pose des défis particuliers pour les personnes handicapées. Les soutiens sociaux inadéquats, une aide financière insuffisante et l'inaccessibilité des logements contribuent tous aux difficultés auxquelles les personnes handicapées sont susceptibles de faire face dans leur quête d'autonomie. Les personnes handicapées sont plus de deux fois plus susceptibles de vivre d'un revenu faible que celles qui n'ont pas de handicap. Les femmes handicapées connaissent des taux de besoins impérieux en matière de logement plus élevés (19 %) que la population en général.

On s'attend à ce que la Stratégie nationale sur le logement ait des effets positifs sur les personnes handicapées, surtout les femmes, grâce à l'amélioration de l'inclusion sociale, notamment de l'accessibilité des logements, et à d'autres mesures augmentant l'accessibilité, comme la proximité des transports en commun, des services de soutien et autres, et des occasions d'emploi. Le Fonds national de co-investissement pour le logement établit des exigences en matière d'accessibilité pour les ensembles nouveaux ou renouvelés et cible la construction, la réparation et le renouvellement de logements destinés aux personnes ayant une déficience développementale.

Processus de l'ACS+

Une perspective d'ACS+ a été appliquée tout au long de l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement en suivant le processus de Condition féminine Canada étape par étape :

1. Cerner l'enjeu

La Stratégie nationale sur le logement s'attaquera au problème des besoins en matière de logement, surtout ceux des populations vulnérables. Comme il est exposé dans la section qui précède, les femmes font face à de

nombreux obstacles à l'accès à des logements sûrs et abordables. En particulier, certains sous-groupes de la population féminine sont plus vulnérables et éprouvent des taux plus élevés de besoins impérieux en matière de logement que la population générale et que leurs homologues masculins, y compris les survivantes de situation de violence familiale, les résidentes de régions éloignées ou nordiques, les immigrantes, les aînées et les femmes handicapées.

2. Remettre en question les suppositions
Afin de remettre en question les suppositions sous-tendant les programmes proposés, une équipe interne de l'ACS+ a fourni un outil d'orientation afin de veiller à ce que chaque programme de logement soit mis au point dans une perspective d'ACS+. Il s'agit d'une liste de questions servant à analyser les suppositions éventuelles pouvant involontairement influer sur le résultat souhaité du programme en ce qui concerne les populations ciblées. Cet exercice se fait de manière interactive entre l'équipe interne de l'ACS+ et chaque groupe chargé de mettre au point un programme ou une initiative de logement.

3. Rassembler les faits
L'équipe de l'ACS+ a recueilli des données sur le logement provenant du Recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages, désagrégées selon le sexe lorsqu'elles étaient disponibles, sur divers facteurs d'identité, dont l'âge, la géographie, le type de ménage, le statut d'Autochtone, le statut d'immigrant et la déficience, et elle a demandé aux spécialistes en données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de fournir des tableaux croisés pour représenter l'intersectionnalité. La collecte de données a eu lieu en même temps qu'une analyse de la documentation de manière à ce qu'aucune tendance démographique émergente ne soit ignorée.

Des consultations ont aussi contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement dans une perspective ACS+. Avant l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a mené des consultations auprès de Canadiens de milieux divers, y compris ceux ayant une expérience vécue, afin de relever les problèmes de logement et d'aider à façonner une Stratégie nationale sur le logement qui vise à améliorer la vie de ceux dont les besoins sont les plus grands. D'autres formes de consultations ont aussi été menées par l'intermédiaire du Symposium pancanadien : Parlons femmes et logement ainsi que de discussions avec les provinces et territoires, les fournisseurs de logements et les intervenants.

4. Formuler des options et des recommandations
Les informations de l'ACS+ recueillies au moyen de la recherche et des consultations ont donné lieu à des recommandations et orienté l'élaboration des programmes de la Stratégie nationale sur le logement. Les programmes ont été élaborés en tenant compte des populations les plus susceptibles d'éprouver des besoins en matière de logement. Les recommandations comprennent la correction des principales lacunes relevées dans les données sur le logement.

5. Surveiller et évaluer
La Stratégie nationale sur le logement comprendra des activités de surveillance et d'évaluation dans une perspective ACS+. Cela se fera au moyen de consultations permanentes de diverses populations pendant toute la durée de la Stratégie nationale sur le logement. Ces activités permettront de modifier les programmes afin de veiller à ce que la Stratégie nationale sur le logement continue de profiter à ceux qui en ont le plus besoin.

6. Consigner
Les données et les analyses qui ont guidé notre approche et nos recommandations fournissent des informations contextuelles précieuses pouvant servir aux propositions futures. L'équipe interne de l'ACS+ a créé un référentiel ouvert où les renseignements recueillis et les outils créés peuvent être consultés par tous les employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement engagés dans l'ACS+.

7. Communiquer
Enfin, le travail et les résultats d'ACS+ sont communiqués et discutés périodiquement dans l'ensemble de la Société et avec d'autres ministères clés, comme Condition féminine Canada. Cette approche vise aussi à promouvoir l'engagement dans l'ensemble de l'organisation en communiquant l'importance du processus d'ACS+ pour tous.

Lacunes dans les connaissances

Les lacunes actuelles dans nos connaissances et nos données rendent difficile l'évaluation des répercussions éventuelles des programmes et initiatives de logement sur certains groupes. Les lacunes importantes dans les données et la recherche sur le logement concernent principalement les besoins des aînés, des réfugiés, des personnes LGBTQ2, des jeunes LGBTQ2 et des jeunes Autochtones ainsi que la construction de logements durables et adéquats dans le Nord. Il y a également des lacunes dans les connaissances sur la discrimination et la sécurité des logements des femmes racialisées. De plus, un thème clé du symposium Parlons femmes et logement a mis en lumière le manque de données sur les femmes sans abri, car ni celles qui sont dans des maisons d'hébergement pour des survivants fuyant des situations de violence familiale ni celles qui vivent l'itinérance cachée ne sont représentées dans les statistiques sur l'itinérance.

Une autre lacune importante dans nos connaissances a trait à l'état des logements communautaires au Canada. Nous savons que près de trois fois plus de ménages dirigés par une femme occupent un logement subventionné, comparativement aux ménages dirigés par un homme. Il est donc essentiel que nous soyons mieux informés sur le parc de logements communautaires pour mieux comprendre les besoins des femmes en matière de logement. Une évaluation complète de ce parc nous aiderait à déterminer le niveau de réparations et de constructions requis pour répondre aux besoins actuels et futurs.

La Stratégie nationale sur le logement comblera certaines de ces lacunes dans les connaissances et les données en recueillant de nouvelles données sur le logement, en favorisant la recherche sur le logement et en mettant en valeur des approches novatrices en matière d'habitation. De nouvelles enquêtes sur le logement recueilleront des renseignements afin de mieux combler les besoins des populations vulnérables en matière de logement. Dans le cadre du programme de recherche, une plate-forme sera lancée pour mettre en rapport les chercheurs du secteur et fournir des occasions d'études ciblées sur des groupes divers de femmes et d'hommes. Ce programme montrera aussi la mesure dans laquelle la Stratégie nationale sur le logement comble les besoins de ces groupes divers et établira si des modifications sont nécessaires.

L'avenir

Le gouvernement fédéral s'est engagé à veiller à ce que la Stratégie nationale sur le logement maximise les résultats en matière de logement pour les Canadiens dont les besoins sont le plus pressants au cours des dix prochaines années. Le gouvernement fédéral prévoit faire avancer une approche intégrée de l'égalité des sexes dans la Stratégie nationale sur le logement par plusieurs moyens.

Consultations continues avec les groupes vulnérables et les intervenants. Le gouvernement du Canada est résolu à engager dans les processus décisionnels en matière de logement des gens vulnérables et sous-représentés ayant une expérience vécue. Leur expérience, leurs connaissances et leur apport sont essentiels à l'amélioration du logement, au renforcement des collectivités et à une meilleure qualité de vie.

Les participantes au Symposium pancanadien : Parlons femmes et logement ont exprimé clairement que les politiques qui touchent les femmes ne devraient pas être élaborées sans l'apport des femmes. La Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est engagée à réunir annuellement un groupe de femmes pour discuter des questions de logement et des solutions sous l'angle de l'égalité entre les sexes. Des groupes de discussion avec d'autres groupes vulnérables ayant une expérience vécue et des consultations avec des intervenants et fournisseurs de services clés seront également tenus périodiquement afin d'éclairer l'évolution de la Stratégie nationale sur le logement.

De plus, un Conseil national du logement réunira des gens qui vivent les problèmes visés ainsi que des représentants des gouvernements, du secteur du logement et de la communauté des chercheurs

afin de prodiguer des conseils sur les moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut progresser davantage vers l'obtention des résultats sociaux, environnementaux et économiques clés par l'entremise de la Stratégie nationale sur le logement.

Un défenseur fédéral du logement spécialisé sera chargé d'évaluer les obstacles systémiques au logement que peuvent rencontrer des personnes de différents milieux et se trouvant dans différentes circonstances. Le défenseur aura la tâche de formuler des recommandations concernant les mesures que peut prendre le gouvernement du Canada pour réduire ces obstacles et améliorer les résultats en matière de logement.

Création d'un cadre d'ACS+ pour accroître la capacité et les connaissances. En vertu de l'engagement du gouvernement envers l'ACS+, la mise au point d'un cadre d'ACS+ fournira des outils, des renseignements, des occasions de réseautage et des activités de renforcement des capacités et fera en sorte que l'ACS+ demeure une priorité pour la Stratégie nationale sur le logement afin d'éviter de perpétuer les inégalités. Des consultations horizontales permanentes avec les autres ministères et organismes fédéraux au sujet de l'ACS+ auront lieu périodiquement afin de faciliter la compréhension commune de l'ACS+ et de promouvoir la collaboration entre les membres de manière à appuyer une mise en œuvre viable de l'ACS+ à l'échelle du gouvernement fédéral.

Une école – un refuge – des vies transformées

Le Centre Mechtilde est une maison d'hébergement située à Gatineau (Québec), qui fournit aux femmes et à leurs enfants un endroit sûr où se réfugier depuis 1979. Grâce à des investissements de plus d'un million de dollars du gouvernement fédéral dans le logement abordable, le Centre construit un nouvel ensemble qui créera 31 logements de transition longuement attendus à même la structure existante de l'ancienne école primaire Saint-Paul. Ces logements s'ajouteront aux 14 places d'hébergement existantes du Centre Mechtilde et fourniront un chez-soi sûr à des femmes en situation d'itinérance et à des mères seules victimes de violence familiale. Les nouveaux logements de transition aideront les femmes à regagner leur autonomie et leur confiance en soi et leur permettront non seulement de trouver un refuge de base, mais aussi de reconstruire leur vie. Situé au cœur du quartier, le nouvel immeuble ouvrira ses portes au printemps 2018.

Mesures de la Stratégie nationale sur le logement qui bénéficieront aux femmes

Au moins 25 % des investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement

appuieront des initiatives qui ciblent particulièrement les besoins uniques des femmes et des filles

Consultations continues, dont un symposium annuel sur le logement des femmes

Subventions continues pour le logement communautaire

Places d'hébergement nouvelles et réparées

Recherche ciblée sur les besoins des femmes en matière de logement

Aide financière par l'entremise de l'Allocation canadienne pour le logement

Logement abordable pour les aînées

Meilleures options de logements abordables et augmentation des places d'hébergement grâce au Fonds national de co-investissement sur le logement

Abordabilité et sécurité accrues grâce à une approche du logement axée sur les droits de la personne

Chapitre 11

Le parcours vers une Stratégie nationale sur le logement

L'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement a été un processus collaboratif comprenant des consultations multiples avec plusieurs partenaires. En 2016, le gouvernement fédéral a lancé des consultations nationales avec les Canadiens, les administrations provinciales, territoriales et municipales, les peuples autochtones, les organismes de logement et les intervenants et experts dans le domaine au sujet de la vision, des thèmes, des principes et des résultats de la Stratégie nationale sur le logement.

De nombreuses formes de consultation ont été offertes aux Canadiens afin qu'ils expriment leurs idées. Sur le site Web *Parlons logement*, les Canadiens ont été invités à faire part de leurs opinions et de leurs suggestions en remplissant un questionnaire, en téléversant des déclarations écrites ou en contribuant à un babillard d'idées.

Des experts et organismes du secteur du logement ont participé à 22 tables rondes dans tout le pays, lors desquelles ils ont réagi aux déclarations recueillies dans le cadre des consultations. Les participants à des tables rondes tenues à Ottawa ont examiné des sujets allant de l'itinérance et des refuges à l'accession à la propriété et au financement de l'habitation, en passant par les logements communautaires et les logements locatifs abordables. D'autres tables rondes à Thunder Bay, Winnipeg et Whitehorse se sont concentrées sur les besoins en matière de logement des communautés des Premières Nations, des ménages autochtones vivant dans des régions rurales et éloignées, des communautés du Nord et des ménages autochtones vivant en milieu urbain.

Sondages remplis

6 351

Documents téléversés

478

Idées soumises sur le site Web

132

Idées dans les médias sociaux

1 905

Tables rondes Parlons logement

22

Groupes de discussion avec des personnes vulnérables

21

Séances de discussion des députés

10

Réunions et forums bilatéraux avec les organisations autochtones

15

En plus des tables rondes, le gouvernement a tenu 15 réunions et forums bilatéraux avec des organisations autochtones nationales, y compris l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, le Ralliement national des Métis, l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Association nationale des centres d'amitié. Bon nombre de ces organisations ont travaillé avec leurs sections locales et régionales pour sonder leurs membres et veiller à ce que soient exprimées les opinions des Premières Nations, de la Nation des Métis et des Inuits.

Au total, 21 groupes de discussion ont également eu lieu afin de recueillir les observations des Canadiens qui ont une expérience vécue des besoins en matière de logement, dont des personnes handicapées, des personnes à faible revenu, des personnes qui sont ou ont été sans abri, des survivants fuyant la violence familiale et des aînés. Dans tous les groupes, l'abordabilité et la disponibilité de logements répondant aux besoins fondamentaux ont été unanimement reconnues comme étant les défis les plus courants en matière de logement.

À l'occasion de la Journée nationale de l'habitation, le 22 novembre 2016, les résultats des consultations ont été publiés dans un rapport intitulé **Ce que nous avons entendu**. Le message était clair : les Canadiens veulent de meilleurs résultats en matière de logement, pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les personnes et les familles dont les besoins en matière de logement sont les plus grands, y compris les Canadiens à faible revenu, les personnes sans abri et les autres groupes vulnérables ayant des besoins particuliers.

Le Conseil national du logement bâtira sur le succès des consultations de la Stratégie nationale sur le logement. Le Conseil, qui rassemblera des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et territoires, des municipalités et du secteur du logement ainsi que des chercheurs et des personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement, a été conçu pour poursuivre la démocratisation de l'élaboration de la politique du Canada sur le logement. Les membres du Conseil apporteront une diversité d'expériences et d'expertises afin de prodiguer des conseils au sujet des recherches du gouvernement fédéral et d'éclairer la planification de ses politiques. Le Conseil contribuera aussi aux évaluations périodiques de la Stratégie nationale sur le logement dans un rapport annuel sur l'avancement de la Stratégie.

Chapitre 12

Rapport d'étape sur le logement

Le budget de 2016 prévoyait une hausse de 2,3 milliards de dollars sur deux ans des investissements fédéraux dans le logement abordable. Ce financement s'ajoute aux investissements fédéraux annuels de 1,7 milliard de dollars destinés à soutenir les logements communautaires existants assujettis à des accords d'exploitation à long terme.

Augmentation de l'offre de logements abordables : application par les provinces et territoires

Le budget de 2016 a augmenté de 1,4 milliard de dollars sur deux ans les investissements totaux du gouvernement fédéral dans le logement par l'entremise des provinces et des territoires. La Société canadienne d'hypothèques et de logement obtient des informations sur l'utilisation de ces investissements par les provinces et territoires lorsqu'elle reçoit leurs demandes de règlement liées aux engagements de financement et leurs indicateurs fondés sur les demandes de règlement. Le tableau suivant donne un aperçu de certains des progrès et des effets qui ont découlé de ces investissements accrus jusqu'à maintenant.

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Doublement du financement de l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) **504,4 millions de dollars** Un financement de 504,4 millions de dollars pour doubler le financement fédéral actuel sur la portion liée aux contributions équivalentes versées par les PT au titre de l'IDLA (administration par les provinces et territoires).	En date du 30 septembre 2017 : • 3 192 ensembles pour venir en aide à 11 153 ménages • 303,5 millions de dollars réclamés par les provinces et territoires

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Hausse du nombre de logements abordables pour les aînés (IDLA) **200,7 millions de dollars** 200,7 millions de dollars pour accroître le nombre de logements abordables pour les aînés et améliorer leurs conditions de logement (par l'entremise de l'IDLA, administration par les provinces et territoires).	En date du 30 septembre 2017 : • 949 ensembles pour venir en aide à 3 553 ménages • 105,5 millions de dollars réclamés par les provinces et territoires
Hausse du nombre de logements abordables pour les victimes de violence familiale (IDLA) **89,9 millions de dollars** 89,9 millions de dollars pour la construction et la rénovation de places d'hébergement hors des réserves pour les victimes de violence familiale (par l'entremise de l'IDLA, administration par les provinces et territoires).	En date du 30 septembre 2017 : • 3 118 ensembles pour venir en aide à 4 520 ménages • 63,1 millions de dollars réclamés par les provinces et territoires
Appui aux projets d'amélioration liés à l'efficacité énergétique et à l'économie de l'eau dans les logements communautaires existants (IDLA) **490,4 millions de dollars** 490,4 millions de dollars pour l'amélioration et la rénovation de logements communautaires existants administrés par les PT afin de satisfaire à la demande croissante de réparations, d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie (par l'entremise de l'IDLA, administration par les provinces et territoires).	En date du 30 septembre 2017 : • 2 317 projets d'amélioration ou de rénovation visant 95 403 logements • 490,5 millions de dollars réclamés par les provinces et territoires
Soutien au logement dans le Nord (IDLA) **97,7 millions de dollars** 97,7 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents en matière de logement dans les collectivités du Nord (par l'entremise de l'IDLA, administration par les provinces et territoires).	En date du 30 septembre 2017 : • 41 ensembles pour venir en aide à 183 ménages • 40 millions de dollars réclamés par les territoires

Augmentation de l'offre de logements abordables : programmes fédéraux

Le budget de 2016 prévoyait également 870 millions de dollars sur deux ans en nouveaux fonds pour appuyer les programmes fédéraux de logement et de lutte contre l'itinérance, y compris les programmes destinés aux membres des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve. Ce financement s'ajoute aux 403,3 millions de dollars de financement annuel investis actuellement dans les programmes de logement existants administrés par le gouvernement fédéral. Bon nombre de ces nouveaux investissements sont déjà mis en œuvre partout au pays, notamment les suivants.

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Initiative de réparation ou de rénovation de logements communautaires existants administrés par le gouvernement fédéral **83,5 millions de dollars** À compter de 2016-2017, 83,5 millions de dollars sur deux ans sont versés pour l'amélioration et la rénovation des logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral afin de satisfaire à la demande croissante de réparations, d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie.	En date du 30 septembre 2017 : • 248 projets d'amélioration ou de rénovation de 7 739 logements • 19,4 millions de dollars dépensés • 74,3 millions de dollars engagés
Subventions au loyer pour les fournisseurs de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral **30 millions de dollars** À compter de 2016-2017, le budget de 2016 réaffecte, jusqu'à la fin de mars 2018, un maximum de 30 millions de dollars sur deux ans afin de renouveler les subventions pour les ensembles admissibles de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral dont l'accord d'exploitation viendra à échéance au cours des deux prochaines années.	Le financement transitoire des premiers ensembles a commencé en novembre 2016 afin d'aider à soutenir l'abordabilité pour les ménages à faible revenu des ensembles de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral (y compris ceux qui appartiennent aux coopératives) dont l'accord d'exploitation arrive à échéance d'ici la fin de mars 2018. En date du 30 septembre 2017 : • 7 057 ménages occupant des logements communautaires bénéficient de subventions continues

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Lutte contre l'itinérance **111,8 millions de dollars** Le budget de 2016 prévoyait 111,8 millions de dollars sur deux ans (57,9 millions en 2016-2017 et 53,9 millions en 2017-2018), qui s'ajoutent au financement existant de près de 600 millions sur cinq ans (2014-2019). Le financement du budget de 2016 a principalement été affecté à des volets administrés régionalement, permettant : • au financement du volet Collectivités désignées d'être augmenté de 27 millions en 2016-2017 et en 2017-2018, pour un total de 110,8 millions par année; • un doublement des investissements dans le volet Itinérance chez les Autochtones, ce qui représente une augmentation de 14,3 millions en 2016-2017 et en 2017-2018, pour un total de 28,7 millions par année; • un doublement des investissements dans le volet Itinérance dans les collectivités rurales et éloignées, ce qui représente une augmentation de 5,6 millions en 2016-2017 et en 2017-2018, pour un total de 11,2 millions par année. Le budget de 2016 a investi 12,5 millions de dollars supplémentaires sur deux ans dans le volet Solutions novatrices à l'itinérance.	À l'extérieur du Québec, toutes les conventions de contribution conclues avec les entités communautaires ont été modifiées afin de permettre que des fonds supplémentaires soient versés à l'échelle régionale. Une entente Canada-Québec améliorée a été conclue en juillet 2016 pour permettre le versement des fonds supplémentaires, tous les projets recommandés au Québec ayant été approuvés.

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Amélioration des logements dans les communautés des Premières Nations **554,3 millions de dollars** Pour répondre aux besoins urgents en matière de logement dans les réserves, le budget de 2016 propose d'accorder 554,3 millions de dollars sur deux ans, dont 416,6 millions sur deux ans pour répondre aux besoins immédiats dans les réserves. Les 137,7 millions de dollars restants seront versés sur deux ans pour soutenir la rénovation et l'amélioration des logements dans les réserves, notamment 10 millions sur deux ans pour le développement des compétences et du potentiel en conception, construction, inspection et gestion générale des logements dans les réserves. En plus de ces investissements ciblés, en moyenne 143 millions de dollars par année sont fournis par Services aux Autochtones et environ 150 millions de dollars par année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement aux Premières Nations pour répondre à un éventail de besoins en matière de logement, notamment la construction, la rénovation, l'entretien, l'assurance, le développement du potentiel, le service de la dette et la planification et la gestion de leurs parcs de logements.	Les investissements du budget 2016 sont effectués dans le cadre de programmes existants dans les réserves pour que les fonds soient versés aux communautés le plus rapidement possible afin qu'elles aient la souplesse nécessaire pour affecter les fonds selon les besoins locaux les plus pressants. Les partenaires des Première Nations font rapport sur les ensembles d'habitation terminés à la fin de l'année. Fournis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement Construction, rénovation et entretien des logements dans les réserves des communautés des Premières Nations Pour répondre aux besoins urgents en matière de logement dans les réserves, le budget 2016 prévoit 554,3 millions de dollars sur deux ans à compter de 2016-2017 (416,6 millions pour Affaires autochtones et du Nord Canada et 137,7 millions pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement). Ces niveaux importants d'investissements, au cours de l'engagement de deux ans, se traduisent par la construction, la rénovation, l'amélioration ou l'entretien de 8 808 logements en date du 30 juin 2017. De ce nombre, plus de la moitié sont terminés, ce qui représente 4 460 nouvelles habitations pour des membres des Premières Nations à l'échelle du pays. Rénovation et amélioration des logements dans les réserves En date du 30 septembre 2017 : • 4 332 logements seront rénovés ou améliorés • 69,1 millions de dollars investis • 95,4 millions de dollars engagés Perfectionnement des compétences et développement du potentiel En date du 30 septembre 2017 : • 443 communautés des Premières Nations ont reçu de l'aide • 7,0 millions de dollars investis • 8,9 millions de dollars engagés Programme d'amélioration des maisons d'hébergement En date du 30 septembre 2017 : • Jusqu'à présent, des engagements ont été pris à l'égard des cinq maisons d'hébergement
10,4 millions de dollars Le budget de 2016 prévoit aussi un montant additionnel de 10,4 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la construction de maisons d'hébergement pour les victimes de violence familiale et la rénovation des maisons d'hébergement existantes dans les réserves des communautés des Premières Nations.	

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Soutien au logement des Inuits **80 millions de dollars** En plus des 97,7 millions de dollars versés aux territoires par l'entremise de l'IDLA pour répondre aux besoins urgents en matière de logement dans les communautés du Nord, le budget de 2016 prévoyait également un investissement additionnel de 80 millions pour répondre aux besoins de logement dans trois régions inuites. Dans le cadre du budget de 2016, Affaires autochtones et du Nord Canada distribue directement des fonds pour le logement à trois des quatre organisations gérant les enjeux touchant les Inuits : la Société Makivik, dans le Nord du Québec, l'Inuvialuit Regional Corporation, dans les Territoires du Nord-Ouest, et le gouvernement du Nunatsiavut, à Terre-Neuve-et-Labrador. La Société canadienne d'hypothèques et de logement continue de gérer les besoins en matière de logement au Nunavut avec les fonds distribués par l'entremise du gouvernement territorial.	Les investissements du budget 2016 sont distribués directement par les gouvernements et des organismes du Nunavik, de la Région désignée des Inuvialuits et du Nunatsiavut pour que les fonds soient affectés le plus rapidement possible aux communautés afin qu'elles disposent de la souplesse nécessaire pour planifier la saison de construction, acheter les matériaux et envisager de nouvelles idées innovatrices. Les partenaires inuits font rapport sur les ensembles d'habitation terminés conformément aux exigences des ententes de financement en vigueur et les ententes existantes sur les revendications territoriales.

Investissements / Initiatives	Progrès à ce jour
Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits (ISHJPNJI) **5 millions de dollars** Pour 2016-2017, 5 millions de dollars supplémentaires seront versés pour soutenir les stages pour jeunes Autochtones dans le cadre de l'ISHJPNJI. Ces stages leur permettent d'acquérir une expérience de travail et une formation pratique dans le secteur du logement. Comme le prévoyait le budget de 2016, le financement a été versé en application de la Stratégie emploi jeunesse renouvelée.	5 millions de dollars ont été consacrés à 537 stages pour les jeunes en 2016-2017. Cette initiative du budget de 2016 a pris fin le 31 mars 2017.
Appui à la construction de logements locatifs abordables – Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable **208,3 millions de dollars** À compter de 2016-2017, un investissement de 208,3 millions de dollars sur cinq ans est accordé pour la création d'un Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable. Le Fonds servira à tester des approches commerciales novatrices, comme des conceptions de logements et des modèles financiers uniques, afin de réduire le coût et les risques du financement d'ensembles de logements locatifs abordables.	Le Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable a été lancé le 30 septembre 2016 afin d'encourager la mise au point de nouveaux modèles de financement et de techniques de construction novatrices dans le marché du logement locatif. Le Fonds cherche des idées uniques qui transformeront en profondeur le secteur du logement abordable. Toutes les propositions sont actuellement examinées et évaluées de façon continue. Les annonces concernant les fonds octroyés seront faites lorsque les projets auront été approuvés. En date du 30 septembre 2017 : • 1 projet pour aider 40 ménages • 1,5 million dépensés • Un nombre considérable de demandes avaient été reçues de partout au pays

Investissements / initiatives	Progrès à ce jour
Appui à l'initiative Financement de la construction de logements locatifs **2,5 milliards de dollars** Un total de 2,5 milliards de dollars sera investi sur quatre ans dans une initiative de financement pour la construction de logements locatifs abordables pour encourager la construction d'ensembles de logements locatifs abordables en offrant des prêts à faible coût aux municipalités et aux promoteurs immobiliers pendant les phases les plus risquées de l'aménagement.	L'initiative Financement de la construction de logements locatifs a été lancée le 20 avril 2017 afin d'accorder des prêts à faible coût et d'encourager la construction de logements locatifs dans toutes les régions du Canada, où le besoin d'offrir des logements locatifs est clairement démontré. Plus de 30 % des Canadiens se tournent vers le logement locatif plutôt que la propriété. Il est donc essentiel qu'ils continuent d'avoir accès à des logements abordables et à des logements locatifs du marché. En date du 30 septembre 2017 : • Un nombre considérable de demandes avaient été reçues de partout au pays
Aide aux propriétaires touchés par la pyrrhotite **30 millions de dollars** À compter de 2016-2017, jusqu'à 30 millions de dollars sur trois ans seront investis pour aider les propriétaires à contrer de graves problèmes structurels coûteux en raison de la présence d'un minéral appelé pyrrhotite dans les fondations de leur habitation. Ce financement sera versé par le gouvernement du Canada et la province de Québec.	Le 11 juillet 2016, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé une entente visant à aider les propriétaires d'habitations aux prises avec un problème de pyrrhotite. Les fonds fédéraux seront attribués dans le cadre de l'actuel programme provincial d'indemnisation des propriétaires victimes des dommages causés par la pyrrhotite. En date du 30 septembre 2017 : • La province de Québec a demandé 10 millions de dollars pour 162 propriétaires.

Investissements / Initiatives	Progrès à ce jour
Assouplissements en matière de remboursement anticipé pour les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif **150 millions de dollars** Dans le budget de 2015, le gouvernement a annoncé 150 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, pour permettre aux coopératives d'habitation et aux fournisseurs de logements communautaires sans but lucratif ayant contracté des prêts hypothécaires à long terme non renouvelables auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de rembourser leurs prêts par anticipation sans aucune pénalité. Au moment du remboursement par anticipation, les fournisseurs de logements pourront obtenir du financement sur le marché privé aux taux d'intérêt en vigueur, ce qui réduira leurs charges de remboursement hypothécaire et les aidera à maintenir les loyers à un niveau abordable. En plus de bénéficier de la levée des pénalités pour remboursement anticipé, les fournisseurs de logements ayant reçu une contribution à des fins d'immobilisations qui s'accumule sur la durée du prêt se feront remettre la portion non gagnée de cette contribution au moment du remboursement.	En date du 30 septembre 2017 : • 144 prêts hypothécaires à long terme non renouvelables remboursés • 74,4 millions en pénalités abolies

Investissements / initiatives

Correction des lacunes dans les informations et les données sur le marché de l'habitation

Les ménages et les secteurs d'activité canadiens dépendent de données sur les marchés du logement pour prendre des décisions éclairées. Les gouvernements comptent également sur les données pour concevoir des politiques efficaces en matière de logement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement travaille à combler les lacunes dans les données et les informations qui peuvent faire obstacle à la prise de décisions éclairées ou à l'élaboration d'une politique sur le logement fondée sur des données probantes.

Progrès à ce jour

La Société canadienne d'hypothèques et de logement travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada et avec le ministère des Finances afin d'appuyer l'amélioration des données sur l'investissement étranger dans le logement. À ce jour, la Société a publié des informations sur la propriété étrangère de logements en copropriété sur les marchés du Canada selon l'âge de l'immeuble et l'emplacement et a tenu des tables rondes sectorielles sur l'investissement étranger à Vancouver, Toronto et Montréal.

En 2016, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a élargi son rapport sur le cadre d'Évaluation du marché de l'habitation (EMH) afin d'y inclure des rapports locaux détaillés sur 15 régions métropolitaines de recensement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a aussi commencé à faire rapport sur les prix et la superficie des logements en copropriété en décembre 2016.

Dans son Enquête sur les logements locatifs d'octobre, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a ajouté les taux de rotation des locataires et accru le nombre des centres dont les marchés locatifs secondaires sont couverts. Les conclusions ont été publiées le 28 novembre 2016.

En septembre 2016, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a publié un rapport **Le marché sous la loupe** sur les loyers situés à la limite inférieure du marché pour les appartements construits expressément pour la location dans toutes les régions du Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement mène actuellement des recherches sur les frais municipaux et gouvernementaux pour les logements neufs.

#StratégieNationaleLogement

chezsoidabord.ca

30-01-18

TEXTE DE REMPLACEMENT ET DONNÉES POUR LES FIGURES

Investissements de la Stratégie nationale sur le logement et investissements de base dans le logement

- Le graphique est représenté par deux lignes qui montrent les tendances historiques du financement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et dans le cadre des ententes sur le logement social héritées et de l'IDLA.
- L'axe vertical représente le financement, en chiffres, en milliards de dollars, tandis que l'axe horizontal représente les années de financement à partir de l'exercice 2015-2016 jusqu'à l'exercice 2027-2028.
- Une ligne (continue jaune) représente le financement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (qui comprend tous les investissements fédéraux à compter de l'exercice 2016-2017 et les contributions équivalentes des provinces et des territoires, selon les paramètres des programmes).
- Cette ligne commence à 4 milliards de dollars environ pour l'exercice 2016-2017 et augmente progressivement pour atteindre un sommet d'un peu plus de 5 milliards de dollars. La ligne de tendance subit de légères baisses, au cours des exercices 2018-2019 et 2021-2022, et se redresse ensuite graduellement vers la fin de la période de financement.
- La deuxième série temporelle est représentée par une ligne (grise en pointillés) qui s'étend de 2015-2016 jusqu'en 2027-2028. Cette ligne représente le financement dans le cadre des ententes sur le logement social héritées et de l'IDLA (qui comprend les contributions équivalentes des provinces et des territoires, selon les paramètres des programmes). Le point de départ de la ligne se situe juste au-dessus de 2,5 milliards de dollars, où elle plafonne pendant plusieurs années. Elle fléchit ensuite pour s'établir à près de 1 milliard de dollars entre 2018 et 2021. À partir de 2021, la ligne tend à la baisse graduellement au fur et à mesure que le financement diminuera dans les années à venir, jusqu'à 2027-2028.